



## POUR L'URGENCE SALARIALE

Dans un contexte de crise sanitaire et d'atteintes aux libertés individuelles et collectives, la Fédération CFTC Santé Sociaux, la Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux CGT, l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT, la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO se sont réunies le 14 janvier 2021. Elles affirment que rien ne saurait confiner les légitimes revendications des salariés du secteur social et médico-social. Et en premier lieu la question des salaires et des conditions de travail.

Les employeurs eux-mêmes semblent soudain en avoir pris conscience en

multipliant les déclarations d'intention et en fustigeant l'injustice faite aux salariés ! Alors que les salariés (protection de l'enfance, aide à domicile, hébergement, insertion, handicap...) n'ont jamais cessé de travailler, souvent au péril de leur santé, parfois même à celui de leur vie, leur engagement n'a suscité aucune revalorisation. Seuls parfois quelques polis « mercis ». Mais les mercis ne suffisent pas à remplir un caddie, à se loger, à acheter une voiture pour aller travailler ou encore à payer des études ! Les salariés ne travaillent pas pour être remerciés !

### **A l'état d'urgence sanitaire, nous opposons l'urgence salariale !**

Rien ne justifie une telle misère salariale dans nos secteurs. Depuis plus de 20 ans, les salariés font les frais des politiques d'austérité et ont vu leur pouvoir d'achat fondre de près de 30 %. Leurs familles en font également les frais avec par exemple la majoration familiale gelée depuis 1999.

L'urgence est bien l'augmentation générale des salaires et l'amélioration des conditions de travail qui ces dernières années n'ont eu de cesse de se dégrader. La crise que nous traversons ne fait que rendre plus aiguës encore les difficultés rencontrées par les salariés. Cela n'a que trop duré !

Nous n'acceptons pas que la crise puisse servir de prétexte à la poursuite des politiques d'austérité et de casse du secteur social et médico-social.

Partout les salariés se mobilisent et expriment leurs légitimes revendications : augmenter les salaires et améliorer les conditions de travail en particulier par l'augmentation du nombre de postes.

Par ailleurs, le gouvernement se félicite de l'octroi d'une enveloppe de 200 millions d'euros pour soutenir le secteur de l'aide à domicile. Celle-ci est insuffisante et a abouti au refus d'agrément au 1<sup>er</sup> janvier 2021 de l'avenant 43 qui concerne les classifications et les rémunérations. Un nouvel avenant a été proposé à la signature, mais il ne prendrait effet qu'au mois d'octobre 2021, ce qui n'est pas acceptable.



**Pour l'ensemble des salariés de nos secteurs, la Fédération CFTC Santé Sociaux, la Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux CGT, l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT, la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO refusent et dénoncent l'inégalité de traitement actuelle dans notre secteur.**

**Elles exigent un rattrapage salarial par une augmentation générale des salaires de 300 euros pour tous.**

**Et cela commence par le versement immédiat des 183 euros de revalorisation indiciaire de salaire pour mettre fin aux disparités inacceptables, préjudiciables aux salariés comme au bon fonctionnement des établissements.**

**Nous revendiquons un financement de nos secteurs qui permette aux salariés de remplir dignement les missions qu'ils leur sont confiées.**

**Nous revendiquons la défense et l'amélioration des conventions collectives et des accords nationaux, seuls remparts contre la destruction des droits et garanties des salariés comme ceux des personnes qu'ils accompagnent.**

La Fédération CFTC Santé Sociaux, la Fédération Nationale des Personnels des Organismes Sociaux CGT, l'Union Fédérale de l'Action Sociale CGT, la Fédération Nationale de l'Action Sociale FO soutiennent l'ensemble des mouvements en cours et à venir. Ils soutiennent l'ensemble des salariés en lutte qui se battent pour obtenir des augmentations de salaire et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Alors que la conférence salariale de nos secteurs doit bientôt se tenir, elles réclament justice et un financement à hauteur des besoins.

Paris, le 25 janvier 2021

la Fédération CFTC Santé Sociaux : 01 42 58 58 89  
la FNPOS CGT : 01 55 82 87 01  
l'UFAS CGT : 01 55 82 87 49  
la FNAS FO : 01 40 52 85 80